



ASSOCIATION DE GESTION
DES PROFESSIONS LIBÉRALES AGRÉÉE

www.agpla.org

BIENVENUE

Édition Juin 2017

QUI



QUAND



POURQUOI



COMMENT



ADRESSE

SIÈGE À RENNES

8 Place du Colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex
Tél : 02 99 31 89 22
Fax : 02 99 30 28 54
agpla@agpla.org





L'AGPLA est une Association Loi 1901, créée en 1978, et agréée par l'Administration Fiscale sous le n° 210350.

Elle est de compétence nationale, et spécialisée en fiscalité des Professionnels Libéraux.

Elle est administrée par ses Adhérents et des Experts-Comptables.

Toutes nos coordonnées sur www.agpla.org

EN CHIFFRES :

21 000
MEMBRES ADHÉRENTS

2 500
CORRESPONDANTS COMPTABLES

COTISATION 2017

50,00 € TTC (TVA 20%)
ADHÉRENT DÉBUTANT EN 2017

25,00 € TTC
ADHÉRENT AU MICRO-BNC OU AUTO-ENTREPRENEUR

175,00 € TTC (TVA 20%)
ADHÉRENT AYANT DÉBUTÉ AVANT 2017

158,23 € TTC (TVA 8,50%)
ADHÉRENT ÉTABLI EN DOM
(CRÉATEUR EN 2017 : 45,21 € TTC)

145,83 € TTC (TVA 0%)
ADHÉRENT ÉTABLI EN GUYANE
OU MAYOTTE
(CRÉATEUR EN 2017 : 41,67 € TTC)

QUI



Peuvent adhérer à l'AGPLA :

- Tous les Professionnels Libéraux, imposés à l'Impôt sur le Revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC)
- Quel que soit leur statut :
 - Entreprise individuelle
 - EURL
 - EIRL
 - SCP
 - Société de Fait
 - AARPI
 - SISA
 - SCI de sous-location
 - Sociétés de capitaux optant pour l'IR (art. 239 bis AB du CGI), ...
- Quelle que soit l'activité :
 - Médicale
 - Paramédicale
 - Juridique
 - Technique
 - Artistique, ...

QUAND



L'Adhésion volontaire est à formuler au plus tard :

- ✓ le 31 Mai de l'année, en cas de première adhésion et de début d'activité antérieur au 1er Janvier de l'année
- ✓ 5 mois à compter de la date de début d'activité (inscription au Centre de Formalités des Entreprises)
- ✓ le 31 Décembre de l'année précédente, en cas de ré-adhésion
- ✓ dans le délai d'un mois de la radiation d'une autre Association de Gestion Agréée
- ✓ avant le 31 décembre de l'année en cas de dépassement du seuil Micro-BNC

POURQUOI



La qualité d'Adhérent procure les avantages fiscaux suivants :

- ① Absence de majoration de 25% des revenus BNC (imposition à l'impôt sur le revenu sur 100% du bénéfice, au lieu de 125% pour les non-adhérents).
- ② Application de cette non-majoration à TOUS les associés de sociétés exerçant une activité libérale et soumis à l'Impôt sur le Revenu.
- ③ Dispense de pénalités pour les nouveaux Adhérents rectifiant d'eux-mêmes les erreurs ou omissions antérieures.
- ④ Réduction d'Impôt pour 2/3 des frais d'adhésion et de comptabilité (maximum de 915,00 €), pour les BNC déposant une 2035 sur option.
- ⑤ Déduction intégrale des salaires du conjoint salarié de l'entreprise libérale (régime matrimonial de la communauté ou de participation aux acquêts). Plafond de déduction pour les NON-adhérents : 17 500 € annuels.

L'AGPLA :

- télétransmet vos déclarations professionnelles
- vérifie vos déclarations professionnelles, de TVA et de CVAE
- réalise un Examen Périodique de votre comptabilité
- établit votre Dossier de Gestion et d'Analyse Économique,
- vous reçoit en rendez-vous individuels, si besoin
- met à votre disposition un Espace Internet privé, qui vous permet de retrouver tous vos documents établis par l'Association
- met gratuitement à votre disposition ses documentations et outils de gestion
- répond à vos interrogations comptables et fiscales
- vous tient informé avec sa newsletter mensuelle

COMMENT



Notre Bulletin d'Adhésion est téléchargeable sur le site www.agpla.org, ou disponible auprès de l'accueil de l'AGPLA par simple appel au 02 99 31 89 22.

Adhésion en ligne, sécurisée, directement sur

www.agpla.org



Association déclarée régie par la loi du 1er Juillet 1901
Association de Gestion Agréée par l'Administration Fiscale sous le N° R8-4/14
Association de Gestion Agréée n° 2-10-350
SIRET : 32204428000046